

Motion du 26 mars 2014 de Mmes et MM. Alfonso Gomez, Alexandre Wisard, Antoine Maulini, Guillaume Käser, Marie-Pierre Theubet, Anne Moratti, Sandrine Burger, Catherine Thobellem et Delphine Wuest: «Respectez les pistes cyclables!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 4 mars 2020)

MOTION

Considérant:

- que régulièrement les pistes et bandes réservées aux cyclistes sont utilisées par des motos ou autres véhicules à moteur;
- que régulièrement les pistes et bandes réservées aux cyclistes sont obstruées par des véhicules en stationnement illicite;
- que trop de motards et d'automobilistes violent l'article 33, alinéa 1, de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) qui indique que les pistes et bandes cyclables sont des voies destinées aux cyclistes;
- que les voitures, motos et scooters ne sont autorisés ni sur les pistes ni sur les bandes cyclables;
- que les cyclistes se trouvent souvent en danger du fait du comportement irresponsable de certains motards ou autres véhicules mal garés sur les pistes et bandes cyclables, obligeant ces derniers à occuper illicitement les trottoirs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre des mesures immédiates pour sécuriser les pistes et bandes cyclables en faisant appliquer les sanctions prévues par la loi sur les règles de la circulation routière.